

## Weekly note de la semaine du 29 avril au 03 mai 2024

### Arrestation d'un avocat et d'un député provincial du Territoire de Beni

#### 1. Présentation des faits

C'est depuis le 25 Avril 2024 que le député provincial honoraire du Nord-Kivu, Maître Jean-Paul Paluku Ngahangondi est détenu par les services de renseignements militaires en ville de Beni (Nord-Kivu). Le député a été arrêté au lendemain d'une incursion des Forces démocratiques alliées (ADF) à Mavivi-Ngite. D'après lui, il revenait de la ville de Beni pour son domicile situé dans commune rurale d'Oïcha, et, est tombé dans une embuscade tendue par les UPDF contre une éventuelle attaque des ADF.

Alors que Me Ngahangondi venait d'être relâché par les militaires ougandais, les autorités militaires congolaises ont plutôt procédé à son arrestation. Selon le capitaine Anthony Mualushay, porte-parole de l'armée dans la région de Beni, Me Paluku Ngahangondi « a été arrêté en pleine action aux cotés des ADF dans une opération où cinq rebelles ont été neutralisés et deux autres personnes arrêtés ».

Dans la foulée, en date du 27 Avril 2024, le député Kasereka Siwako a été, lui aussi, interpellé par les services de renseignements militaires dans la ville de Goma. Lors d'un point de presse tenu à Goma par le porte-parole du gouverneur militaire du Nord-Kivu, plusieurs charges sont retenues contre lui dont incitation des jeunes à se révolter contre les services de défense et de sécurité à Beni, meurtre, perte d'armes, atteinte à la sûreté de l'État et subversion<sup>1</sup>. A en croire le prévenu, ces faits remontent au 15 Décembre 2023 où, lors d'un meeting, il avait appelé les jeunes de Beni à s'attaquer aux militaires qui, selon lui, seraient à la base de l'insécurité dans cette région. Cet appel à la révolte aurait occasionné des pertes en vies humaines dont une dizaine des civils et 6 soldats, d'une part, et d'innombrables dégâts matériels, d'autre part.<sup>2</sup>

Ces arrestations sont diversement interprétées par l'opinion locale de Beni. Si le cas de monsieur Ngahangondi est pris au compte de l'acharnement politique, celui de monsieur Siwako est tantôt pris pour de la subversion tantôt considéré comme une manifestation de la fragilité du mariage entre les militaires et la population civile.

#### 2. Arrestation de Ngahangondi, un acharnement politique ?

Dans une adresse à la presse faite le vendredi 26 avril 2024, suite à l'arrestation de l'ex député Ngahangondi, Christophe Munyanderu, coordonnateur de la CRDH, une organisation de défense de droits humains, dans le territoire d'Irumu en Ituri, dénonce une « communication teintée de haine » de l'armée contre toute personne qui lève sa voix au sujet des

---

<sup>1</sup> Muhindo, S. Nord-Kivu : l'AVRP qualifie "d'enlèvement" l'arrestation du député provincial Alain Siwako, disponible sur <https://www.radiomoto.net/2024/04/27/nord-kivu-lavrp-qualifie-denlevement-larrestation-du-depute-provincial-alain-siwako/> visité le 03 mai 2024

<sup>2</sup> Kiro, M. Beni : le député provincial Alain Sikako aux arrêts, disponible sur : <https://www.politico.cd/actualite/2024/04/28/beni-le-depute-provincial-alain-sikako-aux-arrets.html/161803/> consulté le 03 mai 2024

dysfonctionnements au sein de l'appareil sécuritaire<sup>3</sup>. Nombreux sont, en effet, ceux qui pensent que Monsieur Ngahangondi est poursuivi pour ses critiques incessantes contre l'armée, manifestement peu capable de mettre fin à l'activisme des ADF, des Mai-Mai et des groupes d'autodéfense locaux dans la région malgré des moyens logistiques et financiers mis à sa disposition.

Par ailleurs, en 2022, Monsieur Ngahangondi avait été arrêté et emprisonné, pour outrage au chef de l'Etat, incitation à la révolte, également pour avoir été derrière les manifestations contre l'état de siège dans la ville de Beni<sup>4</sup>. Bien qu'il ait été libéré trois mois plus tard<sup>5</sup>, il y a tout lieu de croire que les faits et gestes de l'infortuné étaient restés sous surveillance des services de sécurité. Cela est d'autant vraisemblable que ce dernier est membre de l'Ensemble pour la République, un parti de l'opposition très peu conciliant par rapport la gestion du pays actuelle. Aussi, l'arrestation de Ngahangondi peut-elle être mise au compte de l'acharnement politique à l'égard de son parti politique.

### **3. Siwako, le subversif de Beni ou le révélateur de la fragilité du mariage civilo-militaire en période d'Etat de siège**

Alain Kasereka Siwako est un membre de l'AVRP, un parti politique de l'Union sacrée de la nation, et député provincial du Nord Kivu, élu de Beni. Il a généralement été critique vis-à-vis de l'armée et les autres forces de sécurité, notamment par rapport à la précarité sécuritaire durant cette période d'état de siège. Pendant qu'en cette période les forces de défense sont censées inventer des solutions courageuses pour le retour de la paix dans la région, il se rapporte que « certains militaires exploitent, au même titre que des bandits, les produits des champs, comme le cacao <sup>6</sup>, dont ils ne sont pas planteurs. C'est dans la foulée de ce genre d'accusation, pour le moins grave, que Siwako avait encouragé la jeunesse de Mangina de s'attaquer aux FARDC en fin 2023. Pour lui, les ADF sont plutôt constitués des FARDC, elles-mêmes. Aussi clairement que cela paraisse, ce discours réfère à de la subversion et, vaut interpellation à s'en tenir à la loi.

Dans le contexte des tueries en territoire de Beni tout comme en Ituri, à part les présumés ADF et d'autres bandits, Aussi, peut-on comprendre que l'honorable Siwako, en invitant la population de la commune de Mangina à la révolte, se range du côté de la population, devenue agacée par la récurrence de l'insécurité. Cela est d'autant plausible que la commune Aussi justifiée que soit cette arrestation, elle ne traduit pas moins la désunion entre la population civile et les forces de sécurité. Le deuil qu'a subi Mangina dans la nuit du 2 au 3

---

<sup>3</sup> Kambale-Matuku, A., Complicité supposée de Jean-Paul Ngahangondi avec les ADF : La CRDH « dénonce une communication teintée de la haine de l'armée », disponible sur <https://actu7.cd/2024/04/26/complicite-supposee-de-jean-paul-ngahangondi-avec-les-adf-la-crdh-denonce-une-communication-teintee->

<sup>4</sup> Radio okapi, Nord-Kivu : libération du député provincial Jean-Paul Paluku, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/05/14/actualite/justice/nord-kivu-liberation-du-depute-provincial-jean-paul-paluku>

<sup>5</sup> Soit du 06 février au 13 mai 2022

<sup>6</sup> Mapenzi, P., RDC : le cacao, une autre victime des groupes armés, disponible sur <https://www.dw.com/fr/rdc-le-cacao-nechappe-pas-au-contr%C3%B4le-des-groupes-arm%C3%A9s/a-68798361>

avril 2024, l'illustre à suffisance. En effet, cette commune a enregistré 10 civils massacrés et des édifices incendiés par des présumés ADF.<sup>7</sup> Ceux-ci auraient opéré sans gêne, en dépit de plusieurs alertes lancées, quelques jours auparavant, par la population sur la présence de l'ennemi dans les alentours. Aussi peut-on s'interroger sur les raisons qui ont conduit les forces de sécurité à se méfier de ces alertes. De deux choses, l'une. Soit qu'étant moins nombreuses, les forces de sécurité ont trouvé imprudent d'exploiter à fond les renseignements reçus, soit qu'elles ont trouvés ces renseignements insuffisants ou impertinents pour justifier leur mobilisation. Quelle qu'en ait été la raison, la suite ne peut aucunement justifier l'inaction dont a fait montre les FARDC.

Par ailleurs, cette bourgade étant très éloignée de la frontière ougandaise en proximité de laquelle se commettaient tous les forfaits des ADF, d'aucuns s'interrogent comment les forces de l'ordre laissent l'activisme des ADF se répandre jusque dans des milieux jadis non affectés. Prendre fait et cause de la population meurtrie, surtout lorsqu'on est député, ne devrait pas offusquer l'armée outre mesure, encore qu'on soit en période d'état de siège. Bien au contraire, l'armée gagnerait à sympathiser avec la population par le truchement de ses leaders de manière à en faire un allié dans une perspective du succès de sa difficile mission.

#### **4. Quelques incidences**

##### **a. Du point de vue de la gestion de l'état de siège**

- Pendant que l'Etat de siège s'allège de plus en plus, ces deux arrestations font craindre que la population, à travers ses leaders politiques et autres, dénoncent à-tue-tête l'insuffisance des résultats quant à la sécurité des personnes et de leurs biens, après avoir été longtemps réduite au silence. Partant, il y a à craindre qu'elle ne réclame ni la requalification ni le maintien de l'état de siège, plutôt sa fin pure et simple.
- Au reste, l'armée peut se moquer des réclamations ou dénonciations faites et se montrer systématiquement peu tendre à l'égard des citoyens vindicatifs. Dans ce cas, tout en acceptant volontiers d'endurer l'état de siège, la population compterait plutôt sur une armée qui la séduit au mieux, en l'occurrence l'armée ougandaise très encensée depuis le début de l'opération Shujaa. Mais quelle durée encore !

##### **b. Du point de vue politique**

- L'arrestation de Siwako est intervenue pendant qu'il venait d'une plénière et, à ce titre, ses immunités courraient toujours. Si l'élection des députés provinciaux au Nord-Kivu et en Ituri est une marque de l'allègement de l'état de siège, il y a lieu de se demander quel sens est donné aux immunités parlementaires dans l'entretemps.

---

<sup>7</sup> Bantou Kapanza, S., Massacre d'une dizaine de civils à Mangina (Beni): la société civile regrette la non prise en compte de ses alertes par l'armée, disponible sur <https://7sur7.cd/2024/04/03/massacre-dune-dizaine-de-civils-mangina-beni-la-societe-civile-regrette-la-non-prise-en>

- Le parti politique de Monsieur Siwako, l'AVRP de Nzangi Butondo, est parmi les partis prétendant au poste de gouverneur de province, si jamais on pensait à en organiser l'élection. D'aucuns s'interrogent si l'arrestation de ce député ne relève pas d'une manœuvre visant à réduire le nombre de voix de ce parti à l'assemblée provinciale, après en avoir invalidé le mandat de Nzughundi, et, partant, ses chances de gérer la province.